

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 janvier 2010

## **Déchetterie : Étude des propositions des cabinets de Maîtrise d'œuvre**

La Communauté de Communes souhaite étudier la possibilité de créer une déchetterie sur un terrain situé sur la commune de Saint Jean du Bois. Dans un premier temps, une étude de faisabilité va être réalisée afin de se doter de l'ensemble des éléments techniques et financiers pour prendre une décision sur la réalisation concrète de ce projet.

### PRINCIPE DE LA CONSULTATION

Consultation de deux cabinets pour une mission en deux phases :

- 1<sup>ère</sup> phase : étude de faisabilité qui proposera une esquisse de projet en tenant compte des contraintes des lieux et donnera un chiffrage approximatif de l'opération.
- 2<sup>ème</sup> phase : mission de maîtrise d'œuvre après validation de l'esquisse.

Il est convenu que les deux phases seront réalisées par le même cabinet, c'est la raison pour laquelle les propositions de prix ont été demandées pour l'ensemble des deux missions tout en dissociant le coût de l'une et de l'autre.

### PROPOSITION DES DEUX CABINETS

Cabinet LOISEAU qui estime être en mesure de traiter le dossier en interne.

- ☞ **PHASE 1** : 3 900 € HT.
- ☞ **PHASE 2** : 5 % du montant HT des travaux (pour 300 000 € de travaux le coût de la mission serait de 15 000 €) - dans cette hypothèse le coût global de la mission serait de 18 900 € HT.

option : lever topographique : 1 850 € HT

Cabinet MAÏORE VRIGNON JOUCK qui fait appel à un cabinet extérieur BOPLAN INGENIERIE

- ☞ **PHASE 1** : 2 700 € HT
  - ☞ **PHASE 2** : 6 770 € HT
- } Coût forfaitaire pour les deux missions : 9 470 € HT

Option : lever topographique : 600 € HT

Le Conseil Communautaire décide d'accepter la proposition du cabinet MAÏORE VRIGNON JOUCK.

## **Avenant Eco-emballage**

Notre collectivité apparaît sur le bilan énergétique de l'unité d'incinération du Mans. Cette information est très importante dans le cadre de notre contrat Eco-Emballages. Afin d'intégrer cette donnée supplémentaire, il conviendrait de signer un avenant pour 2009/2010 au contrat du Barème D.

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à signer l'avenant.

## **Consultation centre de tri du Mans**

Le centre de tri actuel présente une situation difficile, tant en termes de sécurité et de conditions de travail qu'en termes de capacités techniques et d'évolutions possibles. Sa fermeture est une question de 2 ou 3 ans.

Les papiers-cartons, les emballages plastiques et briques alimentaires, les emballages métalliques, les journaux-revues-magazines sont, dans le cadre des contrats Eco-Emballages/ADELPHE et Eco-Folio, collectés en porte-à-porte et en points d'apport volontaire.

Ces matériaux, avant valorisation, sont triés et conditionnés dans un centre de tri.

La Collectivité dispose actuellement d'une prestation, réalisée par Veolia Propreté, débutée au 1<sup>er</sup> novembre 2008 dans le cadre d'un appel d'offres ouvert pour une durée de 3 ans, renouvelable 2 fois 1 an. Ce marché arrive donc à échéance au 31 octobre 2013.

Des Collectivités, clientes également du centre de tri de Veolia Propreté, ont proposé de lancer une consultation groupée pour la prestation de tri, permettant :

- la construction, localement, d'un nouveau centre de tri (adapté aux consignes de tri, aux quantités de déchets à traiter, et aux évolutions à prévoir avec l'arrivée de nouvelles consignes des éco-organismes) d'une part,
- d'obtenir des tarifs de prestation raisonnables, conditionnés par un tonnage suffisant (au moins 17 000 tonnes) pour un minimum de rentabilité de l'investissement, d'autre part.

La durée de ce marché serait allongée à 8 ans, durée actuelle minimale d'amortissement des équipements de tri. Le marché sera passé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, laissant ainsi le temps nécessaire à la construction du nouveau centre de tri.

Notre Collectivité rejoindra ce marché au 30 décembre 2011, lorsque le marché actuel prendra fin.

Cette consultation commune ne lie pas les collectivités puisqu'elle aboutit à des contrats bien distincts et indépendants pour chaque entité. Seuls la consultation et le choix du prestataire doivent se faire en partenariat et à l'unanimité des intéressés.

Le Conseil communautaire autorise Madame la Présidente à :

- Signer la convention de groupement de commandes,
- Lancer la procédure d'appel d'offres ouvert en consultation groupée et signer le marché (2012 à 2018) et tous les documents correspondants,
- Prendre l'engagement de voter les crédits nécessaires lors des différentes étapes budgétaires.

## **Loyers pour l'occupation des locaux du Moulin à couleurs**

La Communauté de Communes propose des loyers de 2 500 € annuels pour l'Association pour le Développement Touristique Vallée de la Sarthe (A.D.T.V.S) et le Pays Vallée de la Sarthe soit 5 000 € pour le 2<sup>ème</sup> étage et un loyer de 4 000 € pour l'Office de Tourisme (1<sup>er</sup> étage).

Madame la Présidente est chargée d'en informer le syndicat et les deux associations.

## **Espace Faïence – Embauche de Claire JOUSSE**

Le Conseil de Communauté donne son accord pour l'embauche de Mademoiselle Claire JOUSSE pour un besoin occasionnel notamment les week end, ceci à compter du 13 février jusqu'au 31 août 2009, sous le statut d'hôtesse d'accueil télé-opératrice.

### **Contrat d'assurance**

Notre contrat d'assurance a été prolongé jusqu'au 31 janvier 2010, à ce jour 2 propositions nous sont parvenues pour le commerce de Ligron, le site des Mésangères, l'hôtel communautaire, le musée Malicorne Espace Faïence, les Moulins :

- Groupama avec responsabilité civile sans les expositions et sans l'assurance élus : 4 801 €
- MMA avec responsabilité civile avec l'assurance élus 2 997 €
- MMA : proposition annuelle pour les expositions 215 €

Le Conseil Communautaire décide de retenir la proposition de MMA.